

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-0027381

194592

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2949 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Meryem ALAMI KAMOURI

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Meryem ALAMI KAMOURI
Optithoracologue
117, Angle Avenue 2 Mai et Rue de Rome
Casablanca - Tel: 0522 25 25 12

Date de consultation : 18/12/23

Nom et prénom du malade : El bessaz Sembelliha Sondia

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : iné de refraction

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : Pathologie

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le 12/12/23

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
18/02/23	5 + 50		350,00	 Dr. Neryem Aloui Khouja Optometriste Avenue 2 Mai 2021 Casablanca Tél: 05 22 28 05 60

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien et du Distributeur	Date	Montant de la Facture
 BENOUNA Abdellah Opticien Lunetier 5, Bd Mly Idriss 1 ^{er} Casablanca RC 26697 - Tél: 05 22 28 05 60	12/02/24	5000,00 Dhs

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A	M	P	C	

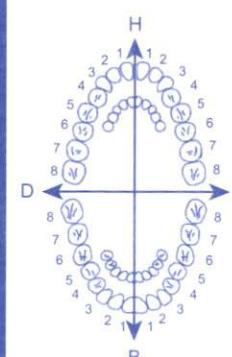
RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

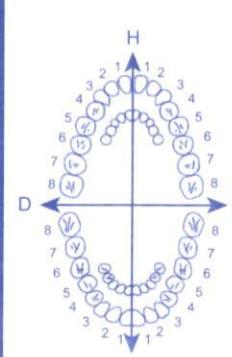
Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CŒFFICIENT DES TRAVAUX



ODF PROTHÉSES DENTAIRES		DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE		MONTANTS DES SOINS
H	25533412	G	21433552	
D	00000000	B	00000000	
	00000000		00000000	
	35533411		11433553	



[Création, remont, adjonction]		Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		DATE DU DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS		VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION		DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Meryem ALAMI KAMOURI

Ophthalmologiste

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux



الدكتورة مريم العلمي القموري

اختصاصية في أمراض وجراحة العيون

خريجة كلية الطب ببوردو

تقويم الرؤية بالليزر

العدسات اللاصقة

راديو الشبكة - الليزر

جراحة الجلاة

Diplômée de la Faculté de Médecine de Bordeaux

Phakoémulsification - Chirurgie Réfractive

Lentilles de Contact

Angiographie Numérisée - Laser

Casablanca, le 18 Décembre 2023 الدار البيضاء، في

Mme EL BEZZAZ SEMLALLI Lalla Saadia

Monture + verres correcteurs progressifs

Antireflets amincis

VL :

OD = + 2.50 (- 1.00 à 100°)

OG = + 2.50 (- 1.00 à 85°)

VP :

ODG = Add : + 3.00

SHOPTIC sarl au
BENNOUNA Abdellah

Opticien - Lunetier

83, Bis Bd Mly Idriss 1^{er} Casablanca
RC : 226697 - Tél: 05 22 85 05 60

Dr. Meryem ALAMI KAMOURI
Ophthalmologiste

117 Angle Avenue 2 Mars et Rue de Rome
Casablanca - Tél: 05 22 85 25 12

117، زاوية شارع 2 مارس وزنقة روما - الطابق الأول - الشقة 5 - الدار البيضاء

117, Angle Avenue 2 Mars et Rue de Rome 1^{er} étage - Apt 5 - Casablanca - Tél.: 05 22 85 25 12



MME EL BEZZAZ SEMLALLI LALLA SAADIA

FACTURE : FA 24/0019**DATE :** 12/02/2024

ARTICLE	PRIX TTC
1 MONTURE	2 000,00
1 VERRE OD	1 500,00
1 VERRE OG	1 500,00
TOTAL TTC	5 000,00 MAD
Dont TVA :	833,33 MAD

OD +250(-100)100 OG +250(-100)85 ADD 300

2 VERRES PROGRESSIFS ORGANIQUES ANTIREFLETS

Arrêtée la présente facture à la somme de :

CINQ MILLE DHS

Facture Acquittée

SHOPTIC *sarl au*
BENNOOUNA Abdelahad
Opticien - Lunetier
83, Bis Bd Mly Idriss 1er Casablanca
RC : 226697 - Tél: 05 22 28 05 60